



Question sur un article de mon contrat de travail

Par **titiaz**, le **03/11/2011** à **15:53**

Bonjour,

Je suis consultante en informatique dans une SSII et j'étais chez pendant plus de 2 ans et demi chez un client bancaire(SG). Ma mission vient de finir et on veut m'obliger à accepter des missions dans d'autres secteurs d'activités (télécom industrie) mais cela ne correspond pas à mon plan de carrière. Mon responsable me dit qu'en vertu de l'article 8 de mon contrat de travail, je suis contrainte d'accepter. L'article 8 précise que je dois accepter les missions qu'on me propose.

Suis-je obligée d'accepter d'aller travailler dans un secteur où je ne souhaite pas évoluer??

Merci par avance de votre aide.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **03/11/2011** à **18:14**

Bonjour,

Sans connaître textuellement et précisément la rédaction de cet article du contrat de travail, il est difficile de vous répondre même si l'emploi proposé est dans le même secteur géographique, en tout cas, d'une part, l'employeur devrait vous faire part de la nouvelle mission par écrit conformément à la Convention Collective SYNTEC et celle-ci devrait être pour la même qualification...